



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. Jean-Christophe NIEL,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Karine HERVIOU**, Directrice générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), **pendant les périodes du 26 au 30 juillet inclus et du 9 au 12 août 2021 inclus :**

- les avis de l'IRSN à destination des pouvoirs publics,
- tous actes, contrats ou marchés entrant dans le champ des compétences du Directeur général tels que définis à l'article R592-51 du code de l'environnement,
- toute pièce relative à la liquidation et à l'émission des ordres de recouvrer ainsi qu'à la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente délégation prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL